

L'ECHO DE CASTEL-SARRAZIN



Bulletin municipal



Dans ce numéro...

- **L'édito du maire**
- **Les activités de la municipalité**
- **QUOTIDIEN : Bientôt, un internet « dopé »**
- **NOUVEAU : Le zéro-phyto dans les collectivités**
- **INFO : Une nouvelle identité visuelle**
- **INTERVIEW : Une nouvelle entreprise au village**
- **DEMARCHE : Cartes d'identités...ce qui a changé**
- **Le mot des associations**
- **Les infos utiles**



L'édito du maire



Déjà juillet 2017... et la sortie de l'Echo de Castel-Sarrazin.

Le temps passe décidément très vite, surtout quand vous êtes accaparés par la gestion et l'organisation de la vie que ce soit à titre personnel ou, comme vos élus, pour les besoins de la commune et par tous ces moments qui rythment notre quotidien à tous.

Une année 2017 où les élections ont jalonné notre calendrier d'avril à juin, où nous avons été invités à plusieurs promenades dominicales en direction de l'urne municipale. Loin du monde et du bruit, nous avons comme tous les votants peser sur notre devenir et celui de la France.

Néanmoins, la situation économique et sociale demeure préoccupante et la crise touche toutes les corporations ou presque sur notre territoire. A cela s'ajoutent les menaces terroristes, qui même dans nos petites communes, nous obligent à être vigilants et respectueux des consignes nationales au risque parfois de vous surprendre notamment lors des prochaines fêtes où la réglementation se fera encore plus stricte.

Cette année encore, nous avons tenté d'améliorer votre quotidien. Suite à la demande des parents d'élèves, l'installation de la climatisation au niveau de l'école a été effectuée durant les vacances scolaires de Pâques et a permis aux enfants de la maternelle de finir l'année dans de bonnes conditions malgré les fortes chaleurs de ces derniers mois.

La mairie s'est offert un ravalement de façade bienvenu avec le changement de l'ensemble des menuiseries. De même, la salle des sports connaît en ce moment un rafraîchissement de peinture.

Après maints tracassés administratifs, je vois enfin aboutir le projet annoncé en 2014 à savoir l'installation de Pole Agri qui a ouvert ses portes le 1^{er} juillet 2017. C'est une belle opportunité pour Castel qui a également vu au 1^{er} janvier 2017, l'installation d'un artisan menuisier en la personne de Ludovic Gontero. J'espère que d'autres entreprises ou artisans leur emboîteront bientôt le pas.

Au rang des nouveautés, nous avons fêté le printemps pour la première fois à Castel depuis de nombreuses années. Une fête, placée sous le signe de la convivialité et de nos traditions, qui fut un beau succès populaire à en juger par le nombre de participants. Je tiens à remercier tous les acteurs qui ont fait de cette journée une réussite.

Enfin, félicitations à l'équipe fanion des Cadets de Chalosse qui, après quelques années en pré-région, a su rebondir pour revenir en Nationale 3 masculine.

Nous avons œuvré ensemble pour votre satisfaction et je vous laisse prendre connaissance de tout cela dans les pages suivantes de ce bulletin, encore une fois riche d'informations à tous les niveaux.

Le Maire

Philippe Novembre

Résumé des activités de la municipalité. (Septembre 2016 – Août 2017)

Séance du 31 octobre 2016

⇒ **Démission de M. LAGEYRE Claude des délégations d'adjoint et des commissions municipales.**

M. le Maire informe le conseil qu'il a reçu le 07 septembre dernier un courrier de M. LAGEYRE Claude indiquant qu'il « démissionne à compter de ce jour de toutes les commissions et délégations qui lui étaient attribuées ».

Le Maire expose à l'assemblée qu'il a été tenu de prendre un arrêté municipal le 28/09/2016 rendu exécutoire en date du 11/10/2016 retirant toutes les délégations d'adjoint à M. LAGEYRE Claude, conformément à la décision de ce dernier.

⇒ **Décision pour le maintien ou non de M. LAGEYRE Claude, en tant qu'adjoint au Maire.**

Lorsque les délégations d'un adjoint lui ont été retirées le dernier alinéa de l'article L 2122-18 du code général des collectivités territoriales prévoit que le conseil municipal doit se prononcer sur le maintien ou non de l'adjoint dans ses fonctions. A cet effet, Monsieur le Maire propose à l'assemblée de se prononcer pour le maintien ou non de M. Claude LAGEYRE, dans ses fonctions d'adjoint. Le Conseil municipal dans sa globalité regrette une telle situation et du manque de dialogue en amont qui a mené à celle-ci.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de procéder au vote à bulletin secret, pour le maintien ou non de M. Claude LAGEYRE dans ses fonctions d'adjoint au Maire. Monsieur Claude LAGEYRE informe l'assemblée qu'il ne participe pas au vote.

| | |
|---|----|
| Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : | 13 |
| A déduire : bulletins litigieux, blancs ou nuls : | 0 |
| Enveloppe vide : | 1 |
| Reste pour le nombre des suffrages exprimés : | 12 |

| | |
|---|----|
| Détail des votes pour le maintien ou non de M. LAGEYRE dans ses fonctions d'adjoint : | |
| CONTRE | 11 |
| POUR | 1 |

Monsieur Claude LAGEYRE n'est pas maintenu dans ses fonctions d'adjoint.

Considérant de ce fait que le poste 3ème adjoint au Maire est vacant,

Vu la délibération du 29 Mars 2014 portant création de 3 postes d'adjoints au Maire,

Monsieur le Maire indique que le Conseil Municipal devra se prononcer lors de la prochaine séance sur le maintien ou non de ce poste vacant et se prononcer dans l'affirmative sur l'élection d'un nouveau maire adjoint.

⇒ **Modification des commissions municipales**

Suite à la démission de M. LAGEYRE Claude de toutes les commissions et des représentations au sein des syndicats intercommunaux, M. Le Maire expose au Conseil qu'il y a lieu de revoir la composition des commissions. A l'exception de la démission de l'intéressé, la composition des principales commissions municipales reste inchangée (pas de candidature, pas d'autre démission). **Voir la composition des commissions en date du 31/10/2017 sur le site www.castel-sarrazin.fr, rubrique « Vie municipale ».**

M. Le Maire propose au Conseil de ne pas se prononcer pour le remplacement du rapporteur de la commission « Voirie », de surseoir à cette décision en attendant l'arrêté de délégation de l'adjoint en charge de la voirie.

M. Le Maire propose également au Conseil de se prononcer sur l'élection des représentants au sein des syndicats intercommunaux lors de la prochaine séance.

⇒ **Chapelle Notre Dame du Basket – Examen du devis de Mme. Claire Desqueyroux.**

M. le Maire donne lecture du devis de Mme Claire Desqueyroux, architecte, relatif à l'actualisation de l'étude préalable de la réfection de la Chapelle du Vieux-Bourg. Le montant est de 360 € TTC. Cette première phase est nécessaire pour l'actualisation du dossier en vue de la rénovation prochaine de l'édifice.

Après exposé, il demande au conseil de se prononcer sur la prise en charge par la municipalité de cette dépense.

Après échange de vues et de délibération, par 8 voix Pour, 1 voix Contre et 3 abstentions, le Conseil décide de prendre en charge ce devis et donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer ce devis.

Séance du 12 novembre 2016

⇒ **Maintien ou non du poste de troisième adjoint.**

Le Conseil Municipal, décide par 13 VOIX POUR, la suppression du poste de 3ème adjoint laissé vacant suite à la décision du Conseil Municipal en date du 31/10/2016.

⇒ **Décision relative au nombre d'adjoints**

Le Conseil Municipal, par 13 VOIX POUR, FIXE à DEUX le nombre d'adjoints :

1er adjoint : Xavier TORRES
2ème adjoint : Didier DUGUIT

FIXE, à compter de ce jour le maintien du montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions d'adjoints, dans la limite de l'enveloppe budgétaire constituée par le montant des indemnités maximales susceptibles d'être allouées aux titulaires de mandats locaux.

⇒ **Modification de la commission « Voirie ».**

Suite à la démission de M. Claude LAGEYRE en tant que rapporteur de la commission voirie, il y a lieu de procéder à son remplacement, il est donc procédé à l'élection d'un rapporteur.

Après avoir obtenu la majorité absolue, M. TORRES Xavier devient rapporteur de la commission voirie.

Après avoir déposé sa candidature et obtenu la majorité absolue, M. DULAU Gilles intègre également la commission en tant que membre.

⇒ **Election de nouveaux délégués titulaires et suppléants au sein du SYNDICAT DES ESCHOURDES et d'un délégué titulaire au sein du SIVU des LUYS AVAL.**

Monsieur Philippe NOVEMBRE se porte candidat en tant que délégué titulaire dans les deux syndicats.

Après un vote par 13 VOIX POUR, Monsieur Philippe NOVEMBRE ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé délégué titulaire pour représenter la commune au sein du Syndicat des Eschourdes et du SIVU Luys Aval.

Il est procédé ensuite à l'élection d'un second représentant suppléant.

Madame Marie-France DEYRIS se porte candidate en tant que déléguée suppléante. Après un vote par 13 VOIX POUR, Madame Marie-France DEYRIS ayant obtenu la majorité absolue a été proclamée déléguée suppléant pour représenter la commune au sein du Syndicat des Eschourdes.

Séance du 14 janvier 2017

⇒ **Agenda accessibilité.**

La loi 2005-102 du 11/02/2005 fait obligation à tout établissement recevant du public (ERP) d'être conforme aux normes d'accessibilité au 1er janvier 2015.

L'ordonnance n° 2014-1090 du 26 septembre 2014 accorde la possibilité de réaliser les aménagements nécessaires au-delà de cette date en déposant un agenda d'accessibilité programmée (Ad'Ap),

#accessibleatous



AGENDA D'ACCESSIBILITÉ PROGRAMMÉE

Monsieur le Maire rend compte au Conseil Municipal du rapport d'accessibilité des personnes handicapées dans les ERP de la commune, établi par la Société Arcalia. A partir de ce document, la commune doit établir un agenda programmé des travaux et le transmettre à la préfecture.

Ce rapport fait état d'un **montant de travaux de mise en conformité de 62 700€.**

Les travaux d'aménagements doivent permettre l'accès aux ERP à toute personne quel que soit son type d'handicap (physique, sensoriel, mental, cognitif, psychique).

Le Conseil Municipal, après examen poste par poste, de la proposition d'agenda décide de donner priorité aux travaux les moins onéreux. L'agenda est arrêté à l'unanimité et sera soumis à l'accord de la Préfecture.

⇒ **Convention groupement de commandes « Zéro phyto »**



Dans le cadre de leur mission d'entretien des voiries et des espaces publics, les collectivités territoriales et les établissements publics, et plus généralement de toutes personnes de droit public du département des Landes, se doivent de prendre en compte les obligations légales et réglementaires visant à supprimer l'usage des produits phytosanitaires, à compter du 1er janvier 2017, compte-tenu des enjeux environnementaux, de santé publique et de prévention des risques professionnels liés à ce sujet.

C'est dans le cadre de ces obligations légales que le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Landes propose aux collectivités locales et leurs établissements publics d'adhérer à une convention constitutive d'un groupement de commandes visant à publier des marchés publics relatifs à l'acquisition, l'entretien et la maintenance de matériels alternatifs au désherbage chimique en vue d'atteindre l'objectif du « zéro phyto » pour les besoins des membres du dit groupement. Ce groupement a pour objectif de répondre aux différents besoins de ses membres dans le cadre d'une démarche territoriale cohérente au vu de la technicité et de la spécificité du matériel à acquérir et des prestations afférentes.

Dans le cadre de cette procédure de groupement de commandes, une convention doit être conclue entre ses membres.

M. Didier DUGUIT maire adjoint, rend compte au conseil de la réunion « zéro phyto » organisée par l'Association des Maires des Landes à laquelle il a participé. Il en ressort de nombreuses difficultés pour s'adapter à ces nouvelles normes et réaménager/repenser les espaces publics (plantation de gazon au cimetière par exemple...) nécessitant de nombreux investissements (acquisition matériels...). Après avoir délibéré sur les avantages et inconvénients d'adhérer ou pas, il a été mis l'accent sur l'intérêt d'une telle adhésion : pas d'obligation d'achat.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide donc d'adhérer à ce groupement de commandes en vue d'acquérir, entretenir et maintenir des matériels alternatifs au désherbage chimique pour atteindre l'objectif du « zéro phyto ».

⇒ **Aide au passage du permis de conduire au titre du « parcours d'engagement ».**



Dans le cadre de la démarche « Jeunesses en avant », le Conseil Départemental des Landes s'engage à favoriser « les parcours citoyens et solidaires » à travers le dispositif « parcours d'engagement ». Par exemple, un parcours d'engagement c'est un service civique, un service volontaire européen...

La réalisation de ce parcours d'engagement citoyen peut donner droit à une aide financière pour le permis de conduire pouvant aller jusqu'à 450 €. Cette aide concerne la formation au permis B, AAC (apprentissage anticipé de la conduite) et le permis moto.

Les collectivités territoriales peuvent cofinancer ce dispositif afin d'aider les jeunes de leur territoire à financer leur permis de conduire. En adhérant à la convention, une bourse forfaitaire supplémentaire fixée à 200 € peut être alors attribuée par la commune aux demandeurs bénéficiaires d'une aide au permis de conduire et résidant sur la commune.

Compte-tenu de la nature de la démarche impliquant les jeunes citoyens au titre du parcours d'engagement et de la volonté de soutenir la jeunesse de la commune pour obtenir le permis de conduire, indispensable pour démarrer toute vie active et professionnelle, le conseil municipal décide d'adhérer à la convention d'aide au passage du permis de conduire au titre du « parcours d'engagement » avec le conseil départemental des Landes.

Voir les modalités du dispositif sur www.landes.fr >> Rubrique « Guide des aides ».



⇒ **Groupement de commandes pour achats mutualisés avec la communauté de communes « Coteaux et Vallées des Luys ».**

Monsieur le Maire donne lecture du mail de la communauté des communes en date du 6 janvier dernier, adressé à toutes les communes de l'intercommunalité afin qu'elles choisissent en fonction de leurs besoins parmi les offres suivantes proposées par le groupement de commandes :

- Vérifications périodiques obligatoires : installation électrique/éclairage de sécurité, installation au gaz et chaudière, extincteurs/installation de désenfumage/, chauffage/VMC/réfrigération, appareil de cuisson ;
- Fourniture de panneaux de signalisation / travaux de marquage au sol ;
- Fourniture de petits matériel pour mise en accessibilité des ERP ;
- Équipement matériel "0 Phyto" ;

Le Conseil municipal retient les propositions suivantes pour le groupement de commandes :

- Fourniture de panneaux de signalisation,
- Travaux de marquages au sol,
- Fourniture de petits matériels pour mise en accessibilité des ERP
- Équipement matériel « 0 PHYTO ».

⇒ **Affectation des résultats de l'exercice 2016.**

| RESULTATS DE L'EXERCICE au 31/12/2016 | |
|--|--------------|
| Excédent de fonctionnement | 229 956,65 € |
| Déficit d'investissement | 25 604,45 € |
| AFFECTATION DES RESULTATS SUR L'EXERCICE 2017 | |
| Article 1068 – affectation en réserve..... | 39 862,45 € |
| Article 001 – report à nouveau Débiteur en section d'investissement..... | 25 604,45 € |
| Article 002 – report à nouveau créateur en section de fonctionnement..... | 190 094,20 € |

L'affectation des résultats sur l'exercice 2017 est votée à l'unanimité par le conseil municipal.

⇒ **Approbation du Compte de Gestion 2016**

Après s'être assuré que Madame le Receveur a repris dans ses écritures, le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres émis, celui de tous les mandats ordonnancés et qu'elle a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2016 au 31 Décembre 2016, y compris celle à la journée complémentaire, statuant sur l'exécution du budget 2016,

LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCLARE que le compte de gestion de la COMMUNE de CASTEL-SARRAZIN dressé pour l'exercice 2016, par Mme Françoise DUCLOS, Trésorier d'AMOU-POMAREZ, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

⇒ **Radars pédagogiques**



Deux radars pédagogiques ont été achetés par la communauté de communes qui propose de les mettre à disposition gratuitement pendant 2 mois aux communes intéressées.

Le radar pédagogique permet d'afficher la vitesse, en vert si l'usager est en deçà de la limite, en rouge au-delà jusqu'à un seuil maximum. Il affiche également un message d'information qui évolue en fonction de la vitesse mesurée : RALENTIR puis DANGER, afin d'inciter les usagers à adapter leur comportement.

Sensible à la sécurité des usagers et des dangers liés à la vitesse, le Conseil Municipal demande la mise à disposition d'un radar pédagogique par 10 voix pour et 3 voix contre et charge Monsieur le Maire de signer la convention.

Celui-ci sera installé aux abords du bourg d'ici la fin d'année à des fins d'information et de prévention. Aucun enregistrement des données de vitesse des usagers ne sera fait.

⇒ **Vote du taux des taxes directes locales 2017.**

Présentation est faite des bases d'imposition 2017, le Conseil Municipal décide, après délibération de **maintenir les taux appliqués en 2016**, pour chacune des taxes directes locales :

| | |
|-------------------|---------|
| Taxe d'habitation | 14,00 % |
| Foncier bâti | 14,00 % |
| Foncier non bâti | 46,95 % |

Le produit attendu global s'élève à 115 930 €.

⇒ Vote du budget primitif 2017

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le budget primitif 2017, qui s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 498 907 € pour la section de fonctionnement et de 136 231 € pour la section d'investissement.



M. le Maire donne également lecture de 2 demandes de subventions du « Comité des fêtes de Castel-Sarrazin » et de la « Société Musicale Amolloise » :

- Le Comité des fêtes de Castel-Sarrazin sollicite une revalorisation de 300 € de la subvention communale en vue de financer un nouveau projet de « Fête de printemps » en avril prochain,
- La Société musicale amolloise sollicite l'octroi d'une subvention communale pour contribuer au financement de son école de musique accueillant notamment des jeunes musiciens et musiciennes sarrazins.

Après échange de vue sur les demandes précitées, le Conseil donne une suite favorable (11 voix « pour » et 1 voix « contre » pour le Comité des fêtes et 12 voix « pour » pour la Société musicale amolloise). Les subventions ci-dessous sont validées :

| Intitulé | Rappel 2016 | Proposition 2017 | Détail |
|---------------------------------------|---------------|------------------|--------------------------------|
| TOTAL SUBVENTIONS | 6220 € | 6670 € | |
| SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT | | | |
| <u>SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT</u> | 300 € | 300 € | |
| C.C.A.S de Castel-Sarrazin | 300 € | 300 € | |
| TOTAL SUBVENTIONS ASSOCIATIONS | | | |
| <u>TOTAL SUBVENTIONS ASSOCIATIONS</u> | 5920 € | 6370 € | |
| ACCA CASTEL-SARRAZIN | 200 € | 200 € | |
| ADMR | 229 € | 229 € | |
| AMICALE SAPEURS POMPIERS POMAREZ | 46 € | 46 € | |
| AMICALE SARRAZINE DU LUYOY | 400 € | 400 € | |
| OCCE – COOPERATIVE SCOLAIRE ABCM | 1000 € | 1000 € | |
| CADETS DE CHALOSSE CASTEL GAUJACQ | 2000 € | 2000 € | |
| COMITE DES FÊTES DE CASTEL-SARRAZIN | 1200 € | 1500 € | + 300 € (Fête de printemps) |
| GEDA AMOU | 39 € | 39 € | |
| SECOURS CATHOLIQUE | 100 € | 100 € | |
| ASSOCIATION SOUVENIR FRANÇAIS | 31 € | 31 € | |
| HARMONIE DE POMAREZ | 375 € | 350 € | 25 € par enfant x 14 |
| HARMONIE DE AMOU | 0 € | 175 € | 25 € par enfant x 7 |
| FNACA | 300 € | 300 € | |

M. le Maire alerte le conseil de la baisse des dotations globales de l'Etat (environ 13 000 € par rapport à 2016).

Les projets d'investissements suivants pour l'année 2017 sont validés :

- Bâche incendie pour « Pôle Agri »,
- Portail 2 vantaux pour l'église,
- Baie vitrée acoustique pour réfection de l'entrée de la mairie,
- Achat d'isolairs,
- Installation d'un système de climatisation à l'école,
- Changement du bardage de la façade des arènes,
- Travaux de mise aux normes électriques à la buvette des arènes,
- Mise en place de dalles à l'église au niveau de la sacristie,



Après échange de vues et de délibérations, le conseil municipal approuve à l'unanimité le budget primitif 2017.

Séance du 27 mai 2017

⇒ **Subventions de fonctionnement versées aux associations.**

Vu la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 notamment son article 10 modifié par la loi n°2016-1321 du 07 octobre 2016 et au décret n°2016-1971 du 28 décembre 2016 précisant les caractéristiques du formulaire unique de demande de subvention des associations,

Vu les dispositions relatives à la transparence financière du chapitre III de la loi n°2000-321,

Vu la nécessité de se mettre en conformité avec ces nouvelles législations,

Le conseil municipal décide que les subventions aux associations seront dorénavant étudiées avant l'élaboration du budget sur demande écrite déposée en mairie. Les demandes devront être accompagnées du compte rendu financier de l'année N-1 : La mise en forme des demandes reste à définir.

Un courrier d'information sera adressé à tous les présidents des associations subventionnées pour les informer de cette nouvelle réglementation.

Séance du 22 juillet 2017

⇒ **Tarif cantine scolaire**

Vu les coûts des denrées alimentaires à la hausse,

Vu les nouvelles dispositions réglementaires applicables au plus tard le 1 janvier 2020 imposant l'introduction de 40% de produits locaux ou de saison et de 20 % de produits bio dans la restauration publique collective,

Vu la volonté des municipalités du RPI de l'ABCM de recourir davantage aux circuits courts et aux produits locaux, gage de qualité,

Vu la volonté d'harmoniser les prix de tous les restaurants scolaires du RPI de l'ABCM,

Considérant la stabilité du prix du restaurant scolaire depuis ces 3 dernières années malgré des charges à la hausse,

Le conseil municipal décide à l'unanimité de passer le prix de vente du repas de 2 € à 2,20 €. Il rappelle également que ce prix de vente reste nettement inférieur à la moyenne nationale.

⇒ **Tarif garderie.**

Vu la nécessité d'uniformiser la tarification de la garderie périscolaire,

Considérant une tarification actuelle ne subvenant plus aux frais de fonctionnement du service,

Le Conseil municipal décide à l'unanimité de revoir les tarifs de la garderie périscolaire :

- Journée par élève fréquentant la garderie moins de 30 min par jour (demi-heure au-delà de la première demi-heure gratuite) : 0,75 €

- La journée par élève : 1,50 €

Il rappelle néanmoins que la première demi-heure de garderie reste gratuite.

M. TORRES Xavier émet toutefois une grande réserve sur le fonctionnement actuel de la garderie.

Le **BIO** à la cantine



Accueil
Périscolaire

⇒ **Présentation et choix du logo communal.**

Vu la volonté de la municipalité de se forger une identité visuelle forte et représentative de la commune dans son ensemble,

Vu l'ambition de la municipalité de poursuivre la transformation de ses relations avec les usagers et les partenaires extérieurs en intégrant les nouveaux outils de l'information et de la communication (NTIC),

La commission « Communication » chargée du projet de création d'un logo, présente au conseil les travaux réalisés par M. Thibaut Dessa, webdesigner graphiste. Avant de soumettre au vote le choix du logo final parmi 2 propositions, elle rappelle le cahier des charges établi par le conseil municipal et la commission :



**CASTEL -
SARRAZIN**

- Recherche d'une identité visuelle représentative de la singularité historique de la commune (2 bourgs historiques symbolisés par l'église Saint-Saturnin + la chapelle du Vieux-Bourg et la fusion de ces 2 bourgs au début du 20^{ème} siècle symbolisée par le complexe et ses arènes),

- Recherche d'une identité visuelle représentative de la situation géographique de la commune (mise en évidence du point de convergence entre le Luy de France et le Luy du Béarn au niveau du pont de Gaujacq),

- Recherche d'une identité visuelle incluant les couleurs historiques de la commune, le jaune et le noir (couleurs de l'ancien club de basket « Le Club des Sarrazins » créé en 1933, symbole de l'unification des deux bourgs avec une équipe de basket commune).

Après cette information, la commission informe le conseil qu'elle a rencontré M. Thibaut Dessa et a fait une « pré-sélection » parmi plusieurs propositions. Elle propose donc au conseil de se prononcer sur le choix du logo final parmi 2 propositions.

Après concertation et échange de vues, le conseil municipal adopte à l'unanimité le logotype ci-joint et salue tout le travail de la commission communication et de Thibaut Dessa pour la qualité des travaux. Coût final : 420 €.

Le droit d'exploitation de ce logotype est réservé exclusivement à la commune : Tout autre usage par un tiers devra faire l'objet d'une demande d'autorisation préalable auprès de la mairie.

Voir la présentation complète de ce logo à la suite de ce bulletin : « INFO : Une nouvelle identité visuelle pour la commune ».

Les réalisations au 31 Juillet

- La municipalité ayant perçu l'indemnité de l'assurance de 6524,64 € pour le dégât des eaux ayant touché la salle polyvalente en janvier 2016, les travaux de réfection et d'isolation du plafond ont été réalisés en fin d'année par la société « Aquitaine Isol ». Coût : 8570,40 €.



- Les gradins en bois des arènes ont été révisés pour améliorer leur sécurité. Des marches ainsi que des mains courantes ont été installés pour faciliter leur accès aux personnes. La zone « Musiciens » des arènes a été réaménagée au-dessus des vestiaires. Cette opération permettra aux personnes à mobilité réduite de s'installer sur la scène jouxtant la salle de réunion de la mairie pour participer aux spectacles dans les arènes. L'accès à cette zone se fera par l'entrée de la mairie déjà équipée d'une rampe d'accès handicapés.

- Le portail du cimetière a été remplacé par la « SARL Menuiserie Ludovic Gontero ». Coût : 1427,18 €

- Un système de climatisation réversible (climatiseur et chauffage) a été installé durant les vacances d'avril par la société « ADS Electricité » dans les 3 pièces principales de l'école : La salle de sieste, la salle de classe et la salle de jeu. Il améliorera le confort des enfants au quotidien notamment lors des fortes chaleurs mais aussi l'hiver. Cet investissement financé intégralement par la municipalité est de 13 258 € TTC. Néanmoins, il permettra de faire des **économies d'énergie** notamment l'hiver en se substituant au système de chauffage à radiant existant : Les dépenses de chauffage devraient diminuer ainsi de 25 à 30%.



- Les menuiseries de l'entrée de la mairie ont été remplacées par des menuiseries en aluminium double-vitrage avec verre anti-effraction. Les travaux ont été réalisés par la société « Miroiterie du Gave » pour un montant de 8152 € TTC.

- Des travaux de rafraîchissement des peintures extérieures des arènes ont été faits. Des travaux de rafraîchissement des peintures des menuiseries et du mur de la salle polyvalente sont également en cours. De plus, les protections mousses seront remplacées.

- Le matériel suivant a été acquis : Une machine à glaçons (900 €) et des isoairs (400 €).



Les manifestations municipales

Comme à l'accoutumée, la municipalité a organisé durant l'année les cérémonies républicaines mais également des moments traditionnels propres à la commune au succès populaire toujours au rendez-vous. Retour en images sur ces quelques moments...



→ **Vendredi 11 novembre 2016...Commémoration de l'armistice du 11 novembre 1918**

Ce vendredi 11 novembre, la population s'était recueillie au Monument aux morts du village autour de M. le Maire et des anciens combattants pour commémorer le 98^{ème} anniversaire de l'armistice du 11 novembre 1918 mais également le 100^{ème} anniversaire de la bataille de Verdun et de la Somme. Après avoir déposé une gerbe du souvenir avec les enfants du village, M. le Maire et M. Delas ont donné lecture des manifestes rappelant la nécessité du souvenir et de l'hommage aux morts. Après un instant de recueil en mémoire des victimes avec l'accompagnement de la sonnerie aux morts joué par les jeunes musiciens du village, l'assemblée a entonné l'hymne national. La cérémonie s'est terminée par un vin d'honneur offert à la mairie.



→ **Dimanche 8 janvier 2017...Cérémonie des vœux du Maire et repas des aînés.**



Ce **dimanche 8 janvier 2017** face à plusieurs dizaines de convives, Monsieur le Maire présentait ses vœux aux habitants, au personnel communal, au Conseil municipal et aux associations. Après avoir salué le dynamisme en tout point de la vie du village et dressé le bilan d'une année 2016 riche en projets concrétisés ou en voie de l'être, il a présenté les grandes lignes d'une année 2017 qui s'annonce toute aussi intéressante.

A l'issue de la cérémonie, le **verre de l'amitié** a été servi pour partager un agréable moment de convivialité. S'ensuit le **traditionnel repas** offert aux aînés qui fut semble-t-il apprécié par tous : Ici encore, tous les ingrédients étaient réunis pour faire de cette journée un succès et commencer la nouvelle année dans la sérénité.



↳ Vendredi 24 février 2017...Audition de l'école de musique de l'Harmonie Pomarezienne



Le vendredi 17 février 2017, le public était venu en nombre à la salle de restaurant pour la dernière audition de l'école de musique de l'Harmonie Pomarezienne. Une vingtaine de jeunes musiciens ont stimulé l'ouïe et l'imagination de l'auditoire en proposant un florilège musical de grande qualité. Comme à l'accoutumé, les musiciens ont fait découvrir au public les différents univers de leurs instruments. Conquis, celui-ci a salué à maintes reprises les performances des jeunes.

L'audition s'est terminée autour du verre de l'amitié offert par la municipalité.

↳ Dimanche 19 mars 2017...Commémoration du 55ème anniversaire du cessez-le-feu de la guerre d'Algérie

En ce dimanche 19 mars 2017, sous une grisaille menaçante ponctuée d'averses de pluie, la population s'était réunie autour de M. Novembre Philippe, maire et M. DELAS Jean, président de la FNACA pour commémorer le 55^{ème} anniversaire du cessez-le-feu de la guerre d'Algérie signé par le général De Gaulle. Cette cérémonie instaurée en 2012 par le Président de la République marque un hommage solennel aux 30 000 soldats français tombés en Afrique du Nord durant la guerre d'Algérie. Après un dépôt de gerbe et la lecture des manifestes, l'assemblée s'est recueillie quelques instants en mémoire des victimes du conflit. La cérémonie s'est achevée par un vin d'honneur offert à la mairie et un repas organisé par la FNACA (Fédération Nationale des Anciens Combattants en Algérie, Maroc et Tunisie).

↳ Lundi 8 mai 2017...Commémoration de l'armistice du 8 mai 1945

Ce lundi 8 mai, les sarrazins et sarrazines de tous âges étaient venus en nombre au Monument aux morts du village à l'occasion de la cérémonie de commémoration du 72^{ème} anniversaire de la victoire du 8 mai 1945.

Entourés par les anciens combattants, l'orchestre des jeunes musiciens du village et le conseil municipal, M. Novembre et M. Delas ont déposé une gerbe avant de donner lecture des manifestes rappelant les idéaux de paix, de liberté et de démocratie défendus par les combattants.

A l'issue de celle-ci, l'assemblée s'est recueillie quelques instants dans le silence en mémoire des victimes du conflit avant d'entonner l'hymne national. La cérémonie s'est terminée par un vin d'honneur offert à la mairie.

M. le Maire et les élus remercient la population venue en nombre et saluent également messieurs Jean Delas, Christophe Mora et les jeunes musiciens pour leur mobilisation permettant de perpétuer ces instants de recueil et de commémorations républicains.



QUOTIDIEN :

Bientôt...un internet « dopé » !



Depuis la démocratisation d'internet il y a environ 20 ans, les services et usages en ligne se sont multipliés rendant ainsi cette technologie indispensable pour bon nombre de particuliers, entreprises et collectivités au quotidien. Cet accroissement des besoins se traduit par une nécessité d'avoir des connexions internet plus rapides : Si un « haut débit » de 2 Mbit/s était jugé satisfaisant en 2009, aujourd'hui un « haut débit » d'au moins 8 Mbit/s est devenu la norme pour pouvoir bénéficier convenablement de tous les services liés à internet (TV en ligne...). Face à cette nécessité, collectivités territoriales et opérateurs télécoms se sont regroupés pour faire évoluer les réseaux télécoms notamment dans les zones rurales en utilisant différentes technologies (→ Retrouvez le dossier « Un meilleur débit internet pour tous...c'est pour bientôt ! » sur « L'Echo de Castel-Sarrazin » (numéro 7 - 2016) téléchargeable sur le site www.castel-sarrazin.fr).

Débits internet sur la commune...situation actuelle

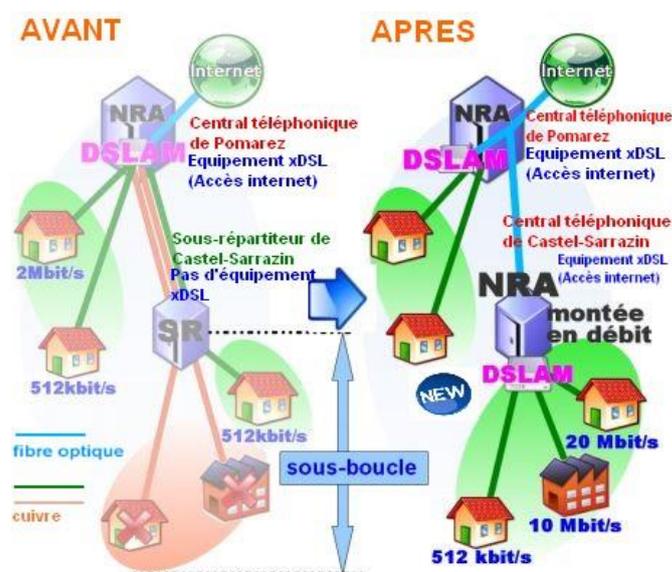
Aujourd'hui, la technologie dominante utilisée sur la commune pour accéder à l'internet est l'ADSL qui s'appuie sur la ligne cuivre téléphonique d'Orange. Seulement 7,1 % des foyers sont éligibles à un débit internet d'au moins 8 Mbit/s permettant de bénéficier des offres complètes « Triple-play » (Tv, téléphonie, internet). A titre de comparaison, à Amou c'est près de 95% des foyers éligibles à un débit supérieur à 8 Mbit/s et 80% à Pomarez. Les faibles débits internet sur la commune sont essentiellement dus à la longueur des lignes téléphoniques reliant les foyers au central téléphonique de Pomarez équipé de matériels xDSL permettant l'accès à Internet (5 – 6 Km) : Plus le foyer est éloigné du central téléphonique, plus le débit internet sera faible. A titre d'exemple, à 3 km d'un central téléphonique équipé, le débit internet vers un abonné n'est plus que de 4 Mbit/s. Sur la commune, près de 80% des foyers sont en deçà de ce seuil minimal.



Améliorer les débits internet avec la montée en débit

Le terme « montée en débit » désigne l'ensemble des différentes solutions techniques appliquées aux réseaux téléphoniques existants destinés à apporter aux usagers des débits internet supérieurs. Le plus souvent, il s'agit d'améliorer le réseau DSL en diminuant la longueur des lignes téléphoniques cuivre en ajoutant un central téléphonique « intermédiaire » plus proche des abonnés, équipé de matériels xDSL.

Pour la commune de Castel-Sarrazin, c'est cette solution technique qui a été choisie. Elle consiste à installer un central téléphonique équipé au niveau du bourg de la commune qui sera relié par fibre optique au central téléphonique de Pomarez. Ainsi, c'est près de 93% des foyers de la commune qui deviendront éligibles à des débits internet supérieurs à 8 Mbits/s et aux services qui en découlent (Tv par internet...).



Les travaux.

Les travaux de montée en débit ont débuté mi-juillet du côté de Pomarez et s'achèveront d'ici fin octobre. Pendant ceux-ci, des perturbations sur les lignes téléphoniques pourront avoir lieux. A l'issue des travaux, les débits internet des foyers seront automatiquement améliorés après un simple redémarrage de la box.



NOUVEAU : Le zéro-phyto dans les collectivités

Les produits phytosanitaires, qu'est-ce que c'est ?

Dérivé de l'anglais « pest », (ravageurs) et du suffixe -cide (tuer), les pesticides (que l'on appelle alors biocide) sont généralement spécifiquement formulés pour tuer des organismes entrant en compétition avec les plantes cultivées ou nuisant à leur croissance ou à leur reproduction (mousses, champignons, bactéries, végétaux concurrents, insectes, rongeurs, acariens, mollusques, vers, nématodes, virus, etc.) ou les produits de protection du bois, du cuir, du métal... En bref, ils sont utilisés quotidiennement et partout ! Majoritairement utilisés en agriculture on les appelle phytosanitaires.



Une nouvelle réglementation...

On a pris conscience ces trente dernières années de la dangerosité potentielle des pesticides sur l'homme et sur l'environnement.

La réglementation dite loi Labbé et la loi Pothier sont applicables depuis le 1^{er} janvier 2017 pour tous les services publics. Elles visent à supprimer l'usage des produits phytosanitaires sur tout le domaine public.

Etat de la situation et projets d'investissements.

A Castel-Sarrazin nous sommes déjà utilisateur de matériel alternatif pour le désherbage tel que le chalumeau à gaz. Ce n'est pas la panacée mais c'est un début. Il est à l'étude dans notre intercommunalité l'investissement dans ce type de matériel.

Prise de conscience collective

Il va falloir accepter des plantes sauvages parfois appelées mauvaises herbes sur le bord de nos routes ou allées.

Il ne faudra pas considérer cela comme un défaut d'entretien, ni nous faire dire que c'est l'abandon de l'espace public.

La programmation de la tonte sera planifiée en conséquence dans la commune.



Nous comptons aussi sur la bonne volonté de chacun qui peut se sentir concerné pour l'entretien de la zone bordant sa propriété.



NOUVELLE IDENTITÉ VISUELLE DE CASTEL-SARRAZIN

Après la création de son internet en 2016, la municipalité de Castel-Sarrazin a décidé de poursuivre son ambition de transformer sa relation avec les usagers en insufflant un nouveau look à sa communication par la création d'un logo.

CASTEL -
SARRAZIN

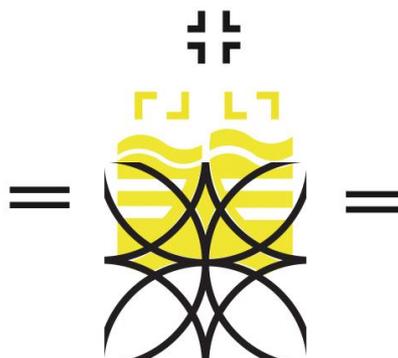
Cette nouvelle identité visuelle est le reflet d'un village moderne vivant son ère du temps mais qui ne renie pas ses origines : Symboles des 2 bourgs historiques rivaux depuis le 18ème siècle et de leur réconciliation en 1933, la chapelle du Bourcôt, l'église du Biélé et les arènes occupent une place centrale dans l'identité visuelle.

LE LOGO, UN JEU DE CONSTRUCTION ET D'ASSEMBLAGE

Le résultat final du logo s'est construit d'un assemblage astucieux entre plusieurs motifs, représentant chacun des lieux clés de la commune de Castel-Sarrazin.



Blason
Castel-Sarrazin



L'HISTOIRE PAR LA COULEUR

Le choix du jaune et noir rappelle le «Club des Sarrazins» et l'oeuvre du sport qui par la formation d'une équipe de basket commune en 1933, à permis de construire l'unité du village d'aujourd'hui.



CASTEL - SARRAZIN

LE TIRET, L'UNION DE DEUX BOURGS ET L'ADAPTATION D'UN MOTIF



Le tiret d'union entre les deux mots a été mis en avant pour représenter l'unité du village.

Initialement utilisé pour faire ressortir les pictogrammes des éléments clés du village, le carré jaune pourra être réutilisé pour une éventuelle future charte graphique.



CASTEL - SARRAZIN



INTERVIEW : Une nouvelle entreprise au village



CB : Bonjour, tout d'abord permettez-nous de vous souhaiter la bienvenue sur la commune de Castel-Sarrazin. Vous avez officiellement ouvert votre nouveau site le 01 juillet dernier. Pour vous présenter aux Sarrazins qui liront cette interview, pouvez-vous svp présenter la société « Pôle Agri » ?

EB : Pôle Agri est une jeune société créée en septembre 2010 par 3 associés, Christophe Trotin, Eric Lendre et moi-même Eric Bedout. Nous avons démarré notre activité à Pomarez dans les anciens locaux commerciaux de la jardinerie Maïsadour. Jusqu'à présent, notre activité principale était la distribution / maintenance de matériel agricole mais aujourd'hui nous nous lançons également dans la distribution / réparation de matériels d'espaces verts. Jusqu'à notre installation dans nos nouveaux locaux, notre clientèle se composait exclusivement de clients professionnels du fait que ne nous pouvions pas servir des clients particuliers à cause d'une clause de non-concurrence imposée par Maïsadour [...] mais désormais, nous pouvons servir librement tout le



monde.

JD : Qui sont vos clients ? Travaillez-vous exclusivement avec une clientèle de professionnels ou avez-vous aussi des clients particuliers ?

Depuis le 01 juillet dernier, la société « Pôle Agri » a ouvert ses portes à Castel-Sarrazin. Nous avons eu le plaisir d'interviewer les dirigeants Christophe Trotin et Eric Bedout qui nous ont présenté leur société, leurs activités et leurs projets.

CT : Notre clientèle se compose essentiellement d'exploitations agricoles, de collectivités territoriales, d'artisans du bâtiment et désormais de clients particuliers. Nous détenons un fichier client de près de 1500 personnes et comptons environ 200 clients professionnels réguliers [...] Notre zone d'influence commerciale est d'environ 15 km aux alentours de Castel-Sarrazin mais nous servons également des clients beaucoup plus éloignés. De plus, nous observons une nette augmentation de la fréquentation du magasin durant cette première quinzaine de juillet, cela laisse présager un bel avenir.



CB : Votre principal domaine d'activité est la vente/maintenance de matériels agricoles. Quels types de matériels vendez ou réparez-vous ? Avez-vous une expertise particulière dans tel ou tel domaine ?

EB : Nous réparons tous types de matériels agricoles, forestiers et d'élevage. Nous sommes également qualifiés et équipés pour faire de la réparation hydraulique (flexibles...) rarement faite dans d'autres concessions et détenons aussi un agrément pour faire de la recharge / réparation de climatisation de tous types de véhicules (voiture, engin agricole...). De plus, nous avons également une forge et mettons à disposition du fer au détail.

JD : Votre implantation dans vos nouveaux locaux marque également le lancement d'une nouvelle activité autour du secteur des espaces verts. Pourquoi se lancer sur cette nouvelle branche ?

CT : A ce jour, notre lancement dans les espaces verts est encore en phase de projet et n'est pas finalisé. Néanmoins, nous proposons déjà à la vente du consommable et des pièces détachées. Dans un avenir très proche, on projette de distribuer une grande marque de tondeuses et d'autoportées et d'ouvrir un atelier de maintenance et de réparation dédié aux espaces verts ; cela se concrétisera par l'embauche d'un nouveau collaborateur spécialisé dans la maintenance / réparation de ce type de matériel : Tout cela devrait être prêt d'ici fin 2017. L'objectif de cette diversification d'activité est de toucher avant tout une nouvelle clientèle et de répondre à de nouveaux besoins croissants [...] Nous avons déjà eu cette idée dans nos anciens locaux de Pomarez mais la clause de non-concurrence nous empêchait de nous lancer sur ce créneau.



CB : Je vois que vous disposez d'un magasin avec des rayons bien garnis. Qu'est-ce que l'on peut y trouver ?

EB : Notre magasin compte près de 1500 références de produits mais cela sera amené à évoluer progressivement. Nous vendons en outre des textiles / vêtements professionnels (tenues, chaussures de sécurité, bottes...), du matériel de jardinage (pelles, râteaux, irrigation...), de la visserie (boulons, chevilles...), de l'outillage (perceuses...), de la peinture pour ferraille et carrosserie, des produits de nettoyage pour carrosserie, du matériel d'élevage (volailles, chevaux...), d'électricité (consommables électriques, éclairages auto...) et enfin des jouets pour les plus jeunes. Aujourd'hui, nous sommes un franchisé du groupe « Kramp », acteur majeur européen dans la fourniture de pièces détachées et de services techniques dans les secteurs agricoles et des parcs et jardins [...]. Ce partenariat nous permet d'accéder à un catalogue de près de 500 000 références ou l'on peut

tout y trouver sur commande ! [...] De plus, un site de vente en ligne sera prochainement ouvert : Les clients pourront directement y faire leurs achats et se faire livrer au magasin. Pour les grosses commandes, des livraisons à domicile seront également mises en place.



JD : Quelles sont vos horaires d'ouverture ? Comment pouvons-nous vous contacter ?

CT : Nous sommes ouverts du lundi au vendredi de 08h00 à 12h00 puis de 14h00 à 18h00 et le samedi matin, de 08h00 à 12h00. Nous sommes joignables au 05 58 55 00 45 et notre adresse postale est le « 985, Route de l'Océan ».

CB : Pourquoi avoir choisi Castel-Sarrazin pour vous implanter ?

EB : Nous avons choisi Castel pour la haute visibilité offerte pour notre commerce. En effet, notre proximité avec la route principale est un atout commercial majeur et indéniable [...] La commune de Pomarez ne nous proposait rien de similaire. Enfin, nous avons fait la connaissance il y a quelques années de M. Jean Larreigneste, qui nous a proposé ce terrain et fait une belle offre pour implanter notre commerce ici. Enfin, nous recherchions aussi une zone éloignée des habitations pour ne pas gêner le voisinage avec nos activités du quotidien.

JD : Quels projets à venir pour « Pôle Agri » ?

EB : Avant de se lancer dans de nouveaux projets, nous devons terminer l'aménagement de nos nouveaux locaux, du magasin mais également mettre en place les signalétiques commerciales et avancer sur le projet des espaces verts. A terme sur la partie magasin, nous proposerons des promotions mensuelles sur les produits avec de la prospection commerciale par emails et prospectus papiers. Concernant les projets à plus long terme, nous restons à l'écoute de tous les besoins spécifiques (produit, service) exprimés par notre clientèle et la commune de Castel-Sarrazin pour éventuellement y répondre en mettant en place des nouvelles solutions.

CB : Avez-vous autre chose à ajouter ?

CT : Nous devrions organiser une inauguration des nouveaux locaux courant septembre à laquelle nous aurons plaisir de convier en outre les habitants de Castel pour faire découvrir notre commerce : La date n'est pas encore fixée et dépendra des périodes des récoltes agricoles. Nous profitons également de cette

conclusion pour adresser nos remerciements à la municipalité de Castel-Sarrazin mais aussi aux personnes qui nous ont accompagnés et aidés à faire aboutir notre projet malgré les difficultés : Nous pensons plus particulièrement à M. Jean Larreigneste, ancien maire de la commune mais aussi à M. Novembre Philippe, maire actuel et Mme. Christine Fournadet, présidente de la communauté des communes. Nous saluons également la municipalité de Pomarez et son maire Claude Lasserre pour nous avoir accueillis durant ces 7 années sur leur commune.



JD : Merci pour votre accueil et la qualité de cet entretien. Nous vous souhaitons une pleine réussite dans vos activités dans vos nouveaux locaux et vous disons à très bientôt pour faire appel à vos services !

Légende :

CT : Christophe Trottin

EB : Eric Bedout

CB : Céline Beylacq

JD : Jeremy Domarce

DEMARCHE : Cartes d'identités...ce qui a changé

Un nouveau service facultatif : la « pré-demande en ligne » de la carte d'identité



Source :
Dossier de presse
Préfecture des Landes



Un nouveau dispositif pour la prise d'empreintes

Depuis le 15 mars 2017, les demandes de cartes nationales d'identité (CNI) dans les Landes sont désormais traitées dans des modalités alignées sur la procédure en vigueur pour les passeports biométriques.

Comme l'exigeait déjà la procédure, la nécessité d'identifier le demandeur et de prendre ses empreintes digitales conduit l'utilisateur à se rendre au guichet en mairie.

La nouveauté réside dans le recueil de cette demande de titre au moyen d'un dispositif spécifique appelé « dispositif de recueil » (DR) qui permet notamment de collecter les empreintes numérisées du demandeur. Ce dispositif est déjà en place pour les passeports.



Depuis le 15 mars 2017, chaque usager peut effectuer une demande de titre d'identité dans n'importe quelle des 2088 mairies françaises équipées de ce dispositif de recueil et non plus exclusivement dans sa commune de résidence.

Ces dispositifs de recueil sont installés dans 18 mairies du département et permettent de recevoir également les demandes de passeports.

L'utilisateur peut désormais aussi remplir en ligne sa pré-demande de carte nationale d'identité à partir de n'importe quel poste informatique équipé ayant un accès internet.

Ainsi, il n'aura pas à renseigner de formulaire papier au guichet de la mairie. Ce dispositif concerne aussi bien les premières demandes de carte d'identité que les renouvellements, même dans les cas de perte ou de vol du titre.

Pour effectuer une pré-demande, il faut créer un compte personnel sur le site de l'agence nationale des titres sécurisés : <https://predemande-cni.ants.gouv.fr/> et saisir son état-civil et son adresse. Un numéro de pré-demande de carte nationale d'identité est alors attribué et permet à l'agent de guichet de récupérer les informations enregistrées en ligne.

Attention : la pré-demande de carte d'identité ne dispense pas l'utilisateur de se rendre en personne au guichet de la mairie pour la prise d'empreintes et le dépôt de son dossier (justificatifs d'état civil et de nationalité, justificatif de domicile, photo d'identité, timbre fiscal le cas échéant).

Conseil



Prendre rendez-vous avec la mairie visée pour faire la démarche.

| Commune | Adresse | Téléphone |
|----------------------|--|----------------|
| Aire sur l'Adour | Place de l'Hôtel de Ville | 05 58 71 47 00 |
| Biscarrosse | 149, avenue du 14 Juillet | 05 58 83 40 40 |
| Capbreton | Place Saint Nicolas (police municipale) | 05 58 72 10 09 |
| Dax | Rue Saint Pierre | 05 58 56 80 00 |
| Hagetmau | Allée de Turré | 05 58 05 77 77 |
| Mimizan | Avenue de la gare | 05 58 09 44 44 |
| Mont-de-Marsan | 2, place du Général Leclerc | 05 58 05 87 87 |
| Morcenx | 2, place Léo Bouytssou | 05 58 04 19 00 |
| Mugron | Place Chantilly | 05 58 97 71 26 |
| Parentis-en-Born | Avenue de Maréchal Foch | 05 58 78 40 02 |
| Peyrehorade | 14, rue Alsace Lorraine | 05 58 73 60 20 |
| Pissos | 51, route de Daugnague | 05 58 04 41 40 |
| Roquefort | 1, place du Soleil d'Or | 05 58 45 50 46 |
| Saint-Paul-lès-Dax | 111, avenue lu Maréchal Foch | 05 58 91 20 20 |
| Saint Pierre du Mont | 1, avenue Georges Sabde | 05 58 75 31 07 |
| Saint Sever | Rue de l'Hôtel de Ville | 05 58 76 43 70 |
| Soustons | 9, place de l'Hôtel de Ville | 05 58 41 50 11 |
| Tarnos | 14, boulevard Jacques Duclos | 05 59 64 00 40 |

La mairie de Castel-Sarrazin n'étant pas équipée de ce dispositif de recueil (DR), il n'est plus possible d'y faire sa carte d'identité.



Le Comité des fêtes de Castel-Sarrazin est une association loi 1901 d'une quarantaine de bénévoles qui organise durant l'année des manifestations et fêtes sur la commune. L'adhésion y est gratuite et est ouverte à tous ! N'hésitez pas à nous rejoindre, la bonne ambiance y est toujours au rendez-vous ☺ Pour plus de renseignements, vous pouvez contacter un membre du bureau ou le président DOMARLE Jeremy au 06 42 67 68 06.



Un excellent cru 2016 !

En ce premier weekend de septembre, l'été indien se prolongeait laissant l'impression d'un léger air de vacances et de fête en ces temps de rentrée scolaire. Le cru des fêtes patronales 2016 fut excellent avec une fréquentation à la hausse durant tout le weekend.

Comme à l'accoutumé, la traditionnelle entrecôte cuite aux sarments de vigne a régalé les quelques 360 convives venus de toute la contrée chalossaise au repas champêtre d'ouverture des fêtes. L'excellente animation musicale de la « Clique d'Estibeaux » a mis la grosse ambiance dans les arènes tout comme la classe des 18-20 avec son débarquement tonitruant au rythme d'Alerte à Malibu.

Samedi, le comité des fêtes recevait la ganadéria Deyris avec son armada de champions pour une course landaise de compétition. Malgré des challenges déjà joués, les hommes de la cuadrilla Benjamin De Rovère ont mis un point d'honneur à proposer aux coursayres venus nombreux ce jour-là, un spectacle de qualité face à un lot de pensionnaires de premier choix de Jean-Louis Deyris. Comme à son habitude, la société musicale amolloise a su trouver les bons morceaux musicaux pour mettre l'ambiance dans les arènes. A la pitraille, Didier Goeytes avec toute son expertise de la course landaise, assurait les commentaires.

En soirée, les moules et grillades ont été victimes de leur succès avec une fréquentation en forte hausse. Promis en 2017...rien ne manquera pour régaler les papilles des nombreux gourmands ☺ A l'issue du repas, le podium « Jean-Mi Animation » a endiablé le dance-floor sarrazin au rythme des tubes d'hier et d'aujourd'hui.

A l'aube du dimanche matin, nombreux étaient les matinaux pour aller se défier au ball-trap des chasseurs. Dimanche midi, l'apéritif en musique fut encore très apprécié avec le florilège musical proposé par l'orchestre de jeunes musiciens « Lous vacanciès band ». S'en suivit d'une « anguillade » des chasseurs sous l'ombre des chênes à laquelle familles et amis étaient nombreux pour se retrouver.



Le weekend de fête s'est terminé par les jeux des enfants avec la classe des 18-20. Ici encore, les enfants de tout âge étaient nombreux pour venir s'amuser aux jeux délirants proposés par la classe et se rafraîchir avec le ventre y glisse et la piscine.

Le comité des fêtes remercie chaleureusement toutes les personnes présentes à ce week-end de festivités, tout comme l'ensemble des bénévoles qui de près ou de loin ont contribué à la réussite de ce moment de convivialité et de retrouvaille villageoise.

Le 22 avril dernier...Le village fêtait le printemps !

En cette veille du premier tour de l'élection présidentielle, le comité des fêtes organisait sa première fête de printemps depuis bon nombre d'années. Dans l'esprit de nombreux bénévoles depuis quelques années, l'idée a été concrétisée en 2017 sous la forme d'une journée « découverte de la course landaise » à laquelle étaient conviés en outre parents et enfants pour leur faire découvrir notre sport traditionnel, la course landaise.

Durant les semaines qui ont précédé cette journée de fête, les écoliers de Castel-Sarrazin et d'Arsague ont découvert le monde de la course landaise au travers de multiples ateliers organisés durant les temps d'activités périscolaires (TAP). Fruit d'un partenariat entre le Pôle enfance et jeunesse de la Communauté des communes Coteaux et vallées des Luys et du comité des fêtes, ce cycle TAP avait pour vocation de faire découvrir ce sport du terroir à la jeunesse des villages et aux nouvelles populations afin de mieux le comprendre et le défendre.



Le succès de ce cycle fut au rendez-vous puisque plus de 30 enfants ont participé à l'initiation à la course landaise le 22 avril dernier. Ateliers, jeux ludiques, premiers écarts avec le carreton...les enfants se sont essayés aux figures de ce sport gascon encadrés par les acteurs de la cuadrilla Ludovic Gontero. Peut-être sont nés de cette initiation les grands noms de la course landaise de demain ? Une chose est sûre, ce fut un moment d'échange chaleureux entre un public non-initié et un public d'aficionados aguerris.

S'en suivit d'un nouveau rendez-vous phare pour les coursayres de toute la contrée chalossaise, la course landaise de seconde avec la ganaderia Aventura et la cuadrilla de Ludovic Gontero. Pour cette première, les hommes à la devise blanc et bleu ont eu à cœur de marquer les esprits du public connaisseur venu en nombre, en dessinant de belles figures face à un bétail de premier choix proposé par le ganadero saint-martinois, Richard Lataste. A la sortie des arènes, les commentaires fusaient...la relève de la course landaise est là !



Ce bel après-midi coursayre se termina autour d'un bon « Poulet aux oignons » concocté avec soin par les cuistots du comité des fêtes. Le succès populaire de la soirée fut au rendez-vous avec une tablée de près de 220 convives si bien que vers la fin du service le poulet avait semble-t-il un goût de lomo...mais rassurez-vous, nous corrigerons cela pour 2018 ☺

La fête patronale 2017 se prépare...

Qui dit vendredi soir des fêtes d'Arsague, dit assemblée générale annuelle du comité des fêtes. Comme à l'accoutumé, les bénévoles du comité des fêtes se sont réunis pour préparer les fêtes patronales de septembre prochain : Vous découvrirez le programme des fêtes à la fin de ce bulletin municipal avec en outre une nouveauté pour la journée du dimanche qui devient un dimanche familial autour des animaux de la ferme.

A l'issue de la réunion, les bénévoles se sont lancés dans le marathon des fêtes estivales en allant du côté d'Arsague pour leur repas des fêtes. La soirée y fut très conviviale avec le partage de quelques verres de l'amitié et d'une bonne table.

Nous vous donnons rendez-vous les 1, 2 et 3 septembre prochain pour la fête du village !



UNE SAISON ACCOMPLIE

C'est devant une assistance nombreuse, que s'est déroulée le 30 juin 2017, l'Assemblée Générale des Cadets de Chalosse Castel-Gaujacq. Il faut dire que c'est à l'issue d'une saison remarquable que parents, dirigeants, joueurs et supporters avaient plaisir à se retrouver pour faire le bilan.

Le chiffre 2

C'est le chiffre mis en avant par le co-président Philippe Sieze pour résumer la saison. Après un tir groupé de troisièmes places synonymes de frustrations, la place de dauphin permet à l'équipe fanion de retrouver le niveau Nationale 3 abandonné il y a 4 ans.

Pour l'équipe 2 garçons, le même classement donnait droit à des barrages bien négociés qui leur permettent de décrocher un billet pour le niveau régional. Niveau qu'ils partageront avec la réserve d'Espoir Chalosse, le nombre d'équipes jeunes nécessaire à la couverture de tous, les oblige en effet à ne présenter qu'une seule formation à ce niveau.

Malgré une saison honorable l'équipe 1 filles restera à quai, manquant d'une poignée de points au goal-average leur accession à la Pré-nationale, ainsi que leur finale de coupe Intermarché.





EQUIPE 2G



EQUIPE 1F

Chez les jeunes

Regroupés au sein d'Avenir Basket Chalosse avec nos voisins d'Espoir Chalosse, les résultats démontrent la vivacité de cette coopération. En figure de proue, les benjamins remportent le titre régional dans les arènes de Pomarez, puis le titre inter-régional contre Limoges, les benjamines s'attribuent le titre départemental, les cadets comme les plus jeunes pousses effectuent également un parcours prometteur à l'image des progrès réalisés par l'ensemble des 18 équipes engagées.



Benjamins finale à Pomarez

Récompenses

C'est à une distribution de médailles délivrées par la Ligue que les équipiers de la une ont eu droit. La réserve filles classée aussi à une seconde place insuffisante pour la montée peut largement se consoler avec le trophée du challenge de l'offensive, preuve de leur jeu attrayant. Enfin, on notera surtout le diplôme d'arbitre obtenu par Tristan du haut de ses 16 ans, venant ainsi renforcer un secteur également en bonne santé.



Finances

Pour couronner le tout, la trésorière annonçait des résultats largement positifs venant effacer le moindre déficit de l'année passée, signe d'une gestion globale maîtrisée et d'une réussite des diverses manifestations organisées par un groupe de bénévoles inspiré et efficace. Les Cadets de Chalosse peuvent donc aborder sereinement la future saison même si certains postes verront leurs besoins augmenter.

Tous avaient donc plaisir à se retrouver autour d'un verre et d'un repas en se remémorant les souvenirs de cette saison et en pariant sur les parcours de chacun pour la prochaine levée.

AMICALE SARRAZINE DU LUYOT

L'Amicale est une association qui regroupe des retraités et sympathisants, ainsi que leurs conjoints, en vue de développer des liens amicaux et d'organiser toutes sortes de loisirs ou d'activités d'ordre récréatif, artistique ou culturel susceptibles d'agrémenter la vie. Ainsi :

Le 18 septembre 2016 était consacré au voyage annuel. Dans un premier temps, nous avons visité, à Saint Gervais, la cave du Crémant de Bordeaux, avec sa forêt de barriques, son labyrinthe entre les murs de bouteilles et son moment attendu de la dégustation. Dans un deuxième temps nous nous sommes rendus à l'Ange Bleu pour un repas animé de musiques et de chansons, et un spectacle de cabaret. La féerie des décors, les charmes du corps de ballet, les surprises des magiciens, les clowns et les chanteurs, tout portait à l'évasion,une rêverie où se côtoyaient la haute technologie des lasers et la subtile légèreté des costumes.

Le 24 janvier 2017, nous avons tenu notre Assemblée Générale.

Bien sûr nous avons suivi notre tradition de marquer le rythme des saisons par deux repas offerts par l'Amicale : le premier octobre 2016 pour l'arrivée de l'automne et le premier avril 2017 pour le retour du printemps.

A ces grands moments de conviviales fêtes collectives, il faut ajouter les activités de deux groupes :

- Le groupe des joueurs de cartes qui se réunit tous les quinze jours le mercredi après-midi.
- Le groupe des marcheurs qui sévit le vendredi matin, si la météo le veut bien.

Enfin, n'oublions pas la promotion de certains spectacles qui permet de rassembler, en un groupe, les personnes intéressées, afin de bénéficier, si cela est possible, d'un tarif réduit. Il en fut ainsi pour la découverte de deux ensembles de chanteurs et de musiciens, le 26 mars 2017, à la salle des fêtes de Pomarez, dans le cadre du festival landais « Chantons sous les Pins ».

Un regret cependant : l'annulation, en février, pour la deuxième année consécutive, de la journée exposition des oiseaux, pour cause de grippe aviaire.

ETAT CIVIL (Du 01/08/2016 au 31/07/2017)

Naissances

Le 07/10/2016 à Pau – Gabin ROUX
Le 14/12/2016 à Dax – Jade LABADIE
Le 27/03/2017 à Dax – Yanis COLLERIE

Transcription d'actes de décès

Le 16/02/2017 à Dax – Edouard DUPOUY



MEMENTO PRATIQUE



MAIRIE

- Téléphone : **05 58 89 31 05**
- Télécopie : **05 58 55 37 95**
- Courriel : **mairie.castelsarrazin@wanadoo.fr**
- Site internet : **www.castel-sarrazin.fr**

Mme Marie-Christine Peyraube vous accueille le :

| Jour | Matin | Après-midi |
|---------------|------------------------------|------------------------------|
| LUNDI | | 14 h 00 => 19 h 00 |
| MARDI | 08 h 00 => 12 H 00 | |
| JEUDI | 08 h 00 => 12 H 00 | |
| SAMEDI | 10 h 30 => 12 h 30 | |

ÉCOLE PUBLIQUE

- Téléphone : **05 58 89 34 67**

CIMETIERE

Columbarium :

Tarif de la concession :

- o 10 ans : 200€
- o 20 ans : 400€
- o 30 ans : 600€

ARRÊTÉ MUNICIPAL : INTERDICTION DE LA DIVAGATION D'ANIMAUX



**ARRÊTÉ
MUNICIPAL**

Face à la recrudescence ces derniers mois de chiens errants sur l'étendue du territoire communal causant des dégâts sur les élevages, la municipalité souhaite sensibiliser les propriétaires de chien, afin de leur rappeler l'arrêté municipal en vigueur depuis janvier 2013 interdisant la divagation d'animaux sur l'espace publique.

Elle informe également que l'amende en cas de non-respect est passée de 32 à 68 €. Les contrôles seront renforcés.



Tel : 05 58 98 57 57

Site internet : <http://www.sietomdechalosse.fr/>

NOUVEAUX HORAIRES D'OUVERTURE DEPUIS LE 31 AOÛT 2015

DECHETTERIES DU SIETOM

Horaires d'ouverture

| | | LUNDI | MARDI | MERCREDI | JEUDI | VENDREDI | SAMEDI |
|----------------|----------------|------------|-------|-------------|-------|-------------|-------------|
| AMOU | Rte de Gaujacq | 13h30-17h | | 13h30 - 17h | | 9h - 12h30 | 13h30 - 17h |
| POMAREZ | Chemin du Yout | 9h - 12h30 | | 9h - 12h30 | | 13h30 - 17h | 9h - 12h30 |

Il est possible d'obtenir gratuitement auprès du SIETOM de Chalosse un composter de déchets ménagers par foyer. Il convient de téléphoner au numéro ci-dessus pour le commander et le retirer au site de Caupenne après validation du SIETOM.



Ordures ménagères : Une seule collecte hebdomadaire.

Depuis Mars 2015, la collecte des ordures ménagères se fait désormais uniquement le **Jeudi matin**.

Syndicat Intercommunal des ESCHOURDES

Siège : 38 Impasse du Belvédère - 40360 POMAREZ
Tél. : 05.58.74.75.63 - Mail : syndicatdeseschourdes@orange.fr

ENTRETIEN ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (Vidange des fosses septiques et bacs à graisse)

Madame, Monsieur,

Le Syndicat des Eschourdes s'associe à la démarche de l'Agence de l'Eau pour inviter les particuliers à entretenir leurs installations d'assainissement individuel. Pour ce faire, après mise en concurrence et négociations, le Syndicat des Eschourdes a passé un marché pour des commandes groupées, avec la société ADOUR DEBOUCHAGE ASSAINISSEMENT d'Orthez.

Coût : 220 T.T.C

La prestation concerne l'entretien de la fosse septique avec ou sans bac à graisse et comprend :

- le pompage et le nettoyage de l'ouvrage
- l'élimination des déchets pompés en filière agréée

Ce prix s'entend pour toute installation dégagée et accessible avec un hydrocureur à moins de 50 ml. L'eau, pour compléter le plein de la fosse, après nettoyage, sera fournie par le particulier.

Pour une inscription et demande de rendez-vous, contactez le secrétariat du syndicat au **05.58.74.75.63**.

Le service sera facturé par le Syndicat après sa réalisation.

Ne négligez pas l'entretien de votre installation d'assainissement individuel pour en garantir dans la durée le bon fonctionnement !





SOCIAL

PERMANENCES MEDICALES – URGENCES

- ❖ En **semaine** à partir de **20h00 => 8h00**
- ❖ Le **samedi** à partir de **12h00**
- ❖ Le **dimanche** et **jours fériés** toute la journée

Pour les LANDES : 05 58 44 11 11

ASSISTANTE SOCIALE

Bâtiment Conseil Départemental (sur parking RDTL et pompiers, face à Intermarché)

Madame FEUILLET prend sur rendez-vous, du lundi au vendredi de **9h à 10h** au **05 58 76 06 12** pour consultation au bureau ou à domicile,

**En cas d'urgence s'adresser au
Centre Médicosocial d'Hagetmau : tél : 05 58 79 32 25**



PERMANENCES

62, Rue Du Moulin à AMOU
Téléphone et télécopie : **05 58 89 24 75**
E-mail : amou@fede40.admr.org

Castel-Sarrazin dépend d'Amou pour l'Aide à Domicile, une permanence est tenue par des bénévoles le :

- **mardi** et **jeudi après-midi** de **14h00 à 17h00.**
- Votre délégué de village est : **Xavier TORRES.**
554 Route de Lacrique
40 330 CASTEL-SARRAZIN
05 58 89 88 89

AIDE MATERNELLE

- ☞ Madame **Clémence LIE** - 113, Lotissement LAVIE, tél : **06 98 53 45 32**
- ☞ Madame **Stéphanie MORA** – 4, Lotissement BOULOU, tél : **05 58 55 33 18**
- ☞ Madame **Marie-Christine POURRET** – 80, Lotissement LAVIE, tél : **05 58 98 81 14**

OSTÉOPATHE

- ☞ Monsieur **Florian BERTHAULT** – 320, Route de l'église, tél. **06 80 73 21 37**



Le Secours Catholique a ouvert une boutique solidaire à Amou, 102 rue Bourgade, où toute personne, sans distinction : sociale, religieuse, raciale est accueillie à bras ouverts.

Un grand choix de vêtements en très bon état et à petits prix est à votre disposition le :

| MERCREDI | SAMEDI | DIMANCHE |
|-------------------|-------------------|-------------------|
| 15 h 00 > 18 h 00 | 10 h 00 > 12 h 00 | 10 h 00 > 12 h 00 |



Été comme hiver, la solidarité ne différencie pas les saisons : La permanence des Restos du Cœur à Castelnau-Chalosse (localisée à l'ancienne conserverie de foie-gras) est ouverte toute l'année pour ceux qui sont dans le besoin le
Vendredi de 14H00 à 17h00

L'association « Les Amis de Notre Dame du Basket » est devenue l'association
« **Espace muséal du basket de Castel-Sarrazin** ».

Elle a le plaisir de vous présenter le programme de sa prochaine fête.

CASTEL-SARRAZIN

SAMEDI 16 SEPTEMBRE 2017

Fête de l'espace muséal du basket

GRAND CONCERT

au hall des sports avec le chœur

« LOUS AMICS CANTADOUS »



19h



Entrée : Libre participation

21h

SOIRÉE

« LOMO/PIPERADE

au hall des sports

Menu

Assiette du bourcòt,

lomo/piperade,

fromage, glace.

Café, vin compris.

10 €

Renseignement au : 0671394226

Organisée par l'association « de l'espace muséal du basket » - Imprimé par nos soins. Ne pas jeter sur la voie publique



CASTEL -
SARRAZIN



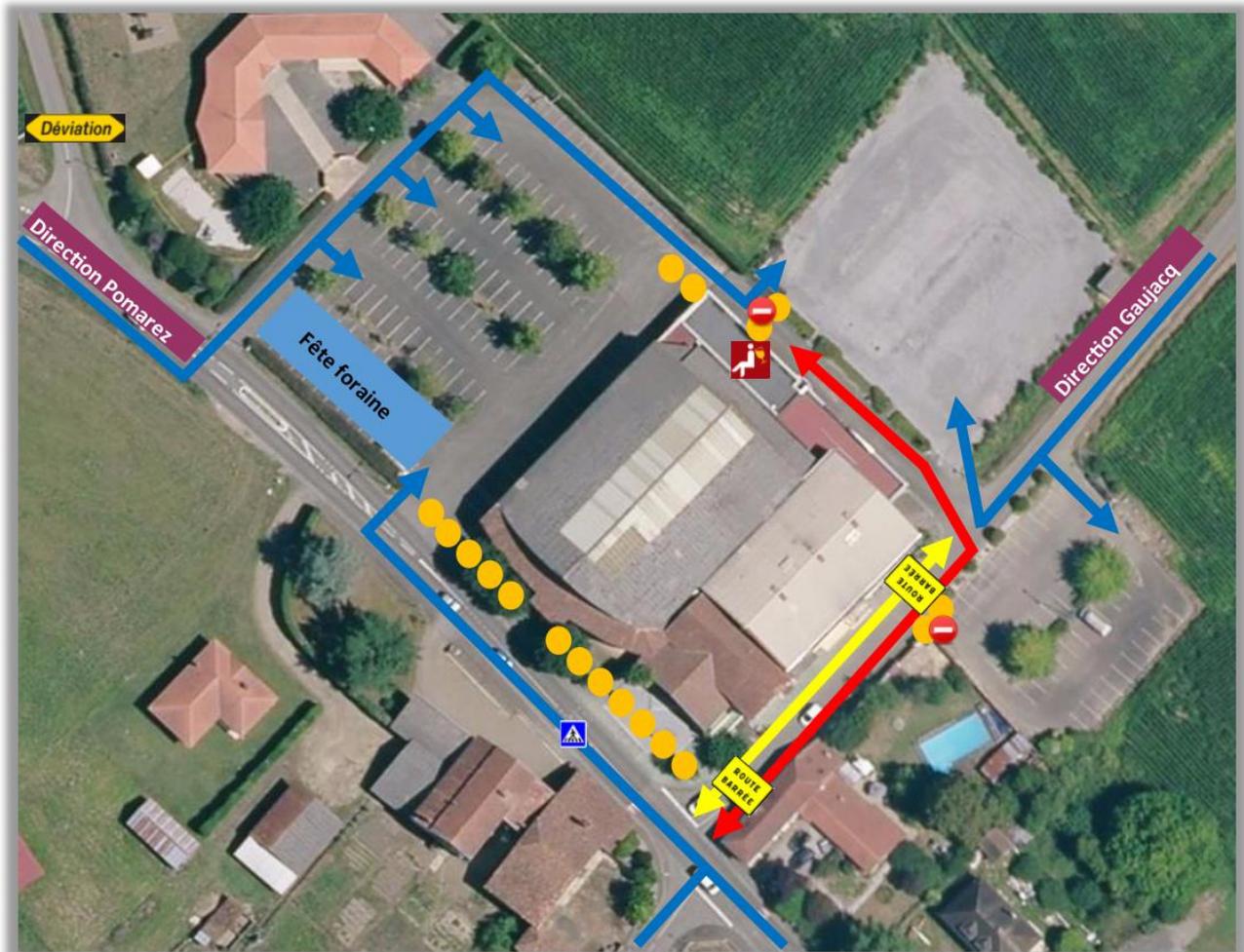
Comité des fêtes de
Castel-Sarrazin

Plan sécurité

Fêtes patronales 2017

Pour garantir la sécurité des festayres durant le weekend de fête, des mesures seront mises en place par le comité des fêtes et la commune de Castel-Sarrazin : Point-repos, espace piétonnier, axe rouge, accès parkings et déviations routières.

- ➔ La portion RD399 en direction de Gaujacq sera fermée du 01/09 à 17h00 jusqu'au 03/09 à 18h00. Une déviation sera mise en place par la « Route du Boulou », « Route du Moulin » et la « Route du Vieux-Bourg ».
- ➔ Il est conseillé de respecter les accès parkings en son fonction de sa provenance et le passage piétons.



Légende :

- | | | | | | |
|--|----------------------------|--|-----------------|--|---|
| | Route barrée | | Passage piétons | | Obstacle (plot, véhicule...) |
| | Axe rouge (accès secours) | | Route barrée | | Point-repos (ven & sam à partir de 02h00) |
| | Accès parkings recommandés | | Accès interdit | | Déviation |

CASTEL-SARRAZIN

FÊTES PATRONALES 2017

DU VENDREDI 1 AU DIMANCHE 3 SEPTEMBRE 2017

VENDREDI 1^{ER} SEPTEMBRE - Soirée gourmande

▲ 20h30 **GRAND REPAS CHAMPÊTRE** aux arènes couvertes

MENU : Tourin, assiette gourmande sarrazine, entrecôte au barbecue/frites, salade, fromage, tartelette aux pommes, café, vin compris **14 €**

MENU ENFANT : Jambon blanc, steak/frites, tartelette aux pommes **6 €**

Animation musicale avec "LA CLIQUE D'ESTIBEAUX" et le podium "JEAN-MI ANIMATION"

MINI BOURRICHE PENDANT LE REPAS - 1 JAMBON DU PAYS à gagner

▲ 21h15 **REMISE DES CLÉS DU VILLAGE** à la "classe des jeunes"

▲ 23h30 **BAL DISCO** avec le podium «JEAN MI ANIMATION»

SAMEDI 2 SEPTEMBRE - Journée coursayre

▲ 17h00 **GRANDE COURSE LANDAISE DE COMPÉTITION**

ENTRÉE GÉNÉRALE

13 €

GRATUIT jusqu'à
12 ans

COMPTANT POUR LE CHALLENGE LANDES-BÉARN

Ganaderia **DEYRIS**

Cuadrilla **BENJAMIN DE ROVERE**

Débisaire : Didier GOEYTES - Animation musicale : Harmonie Amolloise

▲ 19h45 **VIN D'HONNEUR** à la salle polyvalente

offert par l'Union des Clubs Taurins Paul RICARD

▲ 20h30 **Soirée MOULES/FRITES ou GRILLADES** à la salle polyvalente

MENU : Moules/frites ou Grillades/frites, fromage, gâteau basque, café, vin compris **10 €**

▲ 22h45 **SUPER BODEGA GÉANTE**

ET BAL DISCO avec le podium «JEAN MI ANIMATION»

DIMANCHE 3 SEPTEMBRE - Journée des enfants

▲ 11h00 **MESSE SOLENNELLE**

▲ De 14h30 à 16h30 **MINI FERME des ANIMAUX** AUX ARÈNES

Présentation d'animaux de la ferme (poneys, lama, âne, lapin, ...)

et invitation des enfants pour venir les nourrir, les caresser

BALADES À PONEYS GRATUITES

▲ 16h45 **JEUX DÉLIRANTS POUR PETITS ET GRANDS**
organisés par la "classe des jeunes" aux arènes

Tout le long des fêtes, FÊTE FORAINE pour les plus jeunes

Vu, le Maire - Vu, Le Président